



Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec

Communiqué – Pour diffusion immédiate

La transformation de l'environnement bâti devra passer par une réglementation de performance des paliers gouvernementaux

Montréal, le 8 novembre 2018 – Le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) a réuni hier quelque 140 personnes dans le cadre du *Colloque architecture durable : Objectif 2030, vers des bâtiments à faibles émissions carbone*, dans l'Espace Wilder, à Montréal. Une thématique d'actualité a mis en évidence les différentes solutions existantes dans l'industrie et de donner aux participants une image claire et précise des défis politiques, économiques et environnementaux de la décarbonisation du bâtiment. Elle a également suscité de vifs débats, mais a surtout permis d'établir de nouveaux dialogues constructifs.

Des outils de conception et de mesure sont déjà en place au Québec avec les différentes normes et certifications environnementales. De même, la transformation passe par l'exemplarité des donneurs d'ordres comme la Ville de Montréal, qui s'est récemment engagée à ce que tous ses bâtiments soient carboneutres d'ici 2030. Cet engagement a d'ailleurs été confirmé lors du colloque par M. Jean François Parenteau, membre du Comité exécutif responsable du dossier.

Par ailleurs, les participants ont été inspirés par les projets québécois qui ont été exposés, tels que le Phénix et le Pavillon d'accueil du Parcours Gouin, ainsi que par les projets suédois présentés par Marie-Claude Dubois et Marie-France Stendahl. Nous avons pu noter à quel point l'écosystème réglementaire qui régit la Suède y est pour beaucoup dans la performance carbone exemplaire de son cadre bâti. Le Québec gagnerait beaucoup à s'en inspirer.

Les architectes, ingénieurs et experts en développement durable présents au *Colloque architecture durable* se sont fait entendre sur le retard en réglementation de performance. Le *Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011 (CNÉB)* contient des exigences minimales pour la conception et la construction de bâtiments éco énergétiques. Il traite de l'enveloppe du bâtiment, des installations et équipements de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, de chauffage de l'eau sanitaire et d'éclairage ainsi que des systèmes de distribution d'électricité et moteurs électriques. Or, le Québec est la seule province du Canada à ne pas avoir adopté ce code. « Si l'on veut une réelle transformation du bâtiment, cela ne se concrétisera que par une réforme coordonnée du cadre réglementaire qui le régit aux trois paliers gouvernementaux », indique la présidente du Conseil CBDCa-Qc, Julie-Anne Chayer.

La volonté d'agir, de se préparer et de se concerter entre instances dans la lutte contre les changements climatiques ressort en effet comme l'une des clés pour un environnement bâti plus

Contact médias

Aimée Evouna – Chargée de communications

514 563-2001 poste 226

communications@batimentdurable.ca

BatimentDurable.ca



Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec

durable, c'est ce qu'a souligné Nathalie Dion, présidente de l'OAQ. « Nous invitons les autorités publiques à adopter le Défi 2030. » a-t-elle lancé.

À propos du CBDCa - Qc

Le Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec rassemble des professionnels engagés dans la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments écologiques au Québec. Sa mission est d'orienter la transformation de l'environnement bâti pour créer des bâtiments et des collectivités écologiques, rentables qui offrent des lieux de vie, de travail et de loisirs sains. De plus, il souhaite engager la participation active de l'industrie, des gouvernements, et soutenir les organismes en vue d'accélérer la construction et le développement durable au Québec.

- 30 -

Contact médias

Aimée Evouna – Chargée de communications

514 563-2001 poste 226

communications@batimentdurable.ca

BatimentDurable.ca